



CRIISEA
UPRES-EA 2095

POLE UNIVERSITAIRE CATHEDRALE
10, PLACETTE LAFLEUR - BP 2716
80 027 AMIENS CEDEX 1
TEL. 03 22 82 71 12
FAX. 03.22.82.71.13



Colloque

Institutionnalismes et Evolutionnismes
Confrontations autour de perspectives empiriques
Lyon, 2 et 3 Décembre 2002

***UNE APPROCHE INSTITUTIONNALISTE DES
MUTATIONS INDUSTRIELLES***

Jean-Louis Girard, MCF
jean-louis.girard@wanadoo.fr
Lyazid Kichou, MCF,
lyazid.kichou@u-picardie.fr
Christian Palloix, Pr
christian.palloix@u-picardie.fr

**CRIISEA,
décembre 2002**

1. PLAN

1. Introduction.....	3
2. Les dispositifs statistiques et théoriques mobilisés.....	3
2.1. Les apports statistiques de l'OATES.....	4
2.2. Le dispositif théorique institutionnaliste mobilisé.....	6
2.2.1. Théorie des actifs.....	6
2.2.2. Arrangement institutionnel et arrangement organisationnel.....	8
2.2.1.1. L'arrangement Institutionnel (A.I.).....	8
2.2.1.2. L'arrangement organisationnel (A.O.).....	9
2.2.3. Environnement institutionnel.....	10
3. Economie appliquée des groupes multinationaux : le cas des IAA.....	12
3.1. Environnement institutionnel.....	12
3.2. Arrangement institutionnel.....	12
3.3. Arrangement organisationnel.....	15
3.4. Une nouvelle combinaison "arrangement institutionnel-arrangement organisationnel" du groupe : une machine à productivité.....	16
4. Economie appliquée de l'industrie : Ensembles Industriels et trajectoires d'emploi de l'agroalimentaire et de la mécanique.....	17
4.1. Théorie et analyse des ensembles industriels.....	17
4.1.1. Lecture simultanée des résultats de L'OATES.....	18
4.1.2. Interprétation des résultats de l'OATES sur la base du dispositif théorique.....	20
4.2. Deux ensembles industriels particuliers : l'agroalimentaire et la mécanique.....	20
4.2.1. L'ensemble industriel et trajectoires d'emploi de l'agroalimentaire.....	22
4.2.1.1. Description de l'Ensemble Industriel de l'agroalimentaire.....	22
4.2.1.2. Trajectoires d'emploi de l'agroalimentaire.....	23
4.2.2. L'ensemble industriel et trajectoires d'emploi de la mécanique.....	29
4.2.2.1. Description de l'Ensemble Industriel de la construction mécanique.....	29
4.2.2.2. Trajectoires d'emploi de la construction automobile.....	29
5. Conclusion.....	36
6. Annexes.....	37
7. Bibliographie.....	39

2. Introduction

C'est dans l'articulation de deux démarches de recherches en économie appliquée menées au sein du CRIISEA, une démarche plus spécifiquement spatiale et l'autre plus spécifiquement industrielle, que se situe notre tentative de lecture institutionnaliste (qui emprunte davantage au "Vieil Institutionnalisme" qu'au "Nouveau Institutionnalisme") des mutations industrielles.

La première recherche a pour objectif de qualifier les espaces économiques sur la base d'une lecture de la théorie des actifs (distinction actifs/ressources) et, en particulier, d'une critique de la notion de spécificité. Elle s'inscrit dans les réflexions contemporaines relatives à la ville et au territoire. Elle s'appuie en outre sur une importante base de données analysées en dynamique (OATES).

La deuxième recherche vise à faire état des apports d'une lecture institutionnaliste de l'économie et de l'industrie : mobilisant la théorie des actifs (typologies des actifs), elle distingue deux types d'arrangements (institutionnels et organisationnels) qui, grâce aux relations qu'ils entretiennent au sein d'un environnement institutionnel donné, permet de rendre compte de l'évolution de l'industrie (recherche menée sur les Groupes, sur les Industries agroalimentaires et autres secteurs d'activité, sur les privatisations en Algérie, ...).

La confrontation de ces deux recherches a permis de considérer l'OATES d'un œil nouveau ce qui - pour le présent papier - a interrogé les représentations traditionnelles de l'industrie. Développé grâce à l'appui de la MIIAT-BP (Mission Interministérielle et Interrégionale d'Aménagement du Territoire - Bassin Parisien), le concept d'*Ensembles Industriels* s'appuie ainsi à la fois sur un corps théorique revisité et sur des données empiriques traitées de manière originale.

3. Les dispositifs statistiques et théoriques mobilisés

L'OATES (Outil d'Analyse des Trajectoires d'Emploi Spatialisées) est une base de données dynamique qui permet d'analyser l'évolution des structures d'emploi locales et, partant, d'établir une typologie des espaces.

Par construction, elle se prête volontiers à une lecture en termes institutionnalistes, notamment en recourant à la théorie des actifs et aux arrangements institutionnels et organisationnels.

3.1. LES APPORTS STATISTIQUES DE L'OATES

L'économie industrielle et l'empirisme entretiennent des relations privilégiées notamment en ce que, a contrario d'autres disciplines économiques, elle bénéficie de ressources statistiques plus importantes.

Cette relative richesse ne l'empêche cependant pas de se heurter à un certain nombre de limites, au premier rang desquelles la forte dépendance des données disponibles aux concepts qui ont présidé à leur mesure. Cet état de fait conduit à d'autres limites, dont :

- la difficulté pour les concepts en élaboration à être statistiquement validés faute de données existantes pertinentes, surtout rétroactives ;
- la difficulté pour tout concept à être statistiquement validé sur de longues séries chronologiques, en raison de la succession des paradigmes qui les gouvernent mais aussi du coût de constitution des données. Corrélativement, les méthodes exploratoires dynamiques ne sont pas très nombreuses.

A l'extrême, pour faire image, le statisticien peut être contraint, tel le fou, à chercher sous un lampadaire des clefs qu'il a perdu ailleurs sous prétexte qu'il s'agit du seul endroit éclairé.

Plus prosaïquement, lorsqu'il cherche à rendre compte de phénomènes dynamiques, le statisticien est amené à avoir recours aux séries statistiques disponibles les plus proches de celles qu'il souhaite analyser et à choisir parmi les rares méthodes d'analyse statistique dynamiques.

Il est alors fréquent que la réalisation d'une telle étude - par nature "décalée" - permette néanmoins d'approcher le phénomène dont il cherchait à rendre compte et, qui plus est, mette en lumière des phénomènes nouveaux qui interrogent l'économiste en raison du caractère original de ce travail.

Cette situation typique s'est rencontrée lors de l'élaboration de l'OATES.

A l'origine, cette base de données visait à décrire, secteur d'activité par secteur d'activité, l'évolution de la répartition de l'emploi en différentes

qualifications d'emploi (ce que nous appelons des "trajectoires d'emploi"). Il s'agissait initialement de repérer et de qualifier différentes formes spatiales et de se doter d'une représentation de leurs dynamiques.

Compte tenu des exigences de cette analyse, notamment en terme de série longue, nous avons été amenés à utiliser les ESE (Enquêtes sur la Structure des Emplois, réalisées annuellement pour le compte du Ministère du Travail et traitées par l'INSEE) en retenant les découpages suivants :

- 1969 à 1993, puis à 1998 ;
- 365 zones d'emploi métropolitaines continentales ;
- 36 secteurs d'activité (NAF40B, puis NES 40) ;
- 11 qualifications d'emploi ;
- 4 classes de tailles d'établissements.

Ces données ont été traitées à l'aide d'une méthode originale d'analyse statistique, l'Analyse Conjointe de Tableaux - méthode Statis (ACT) (Lavit, 1988). Cette méthode peut se résumer en une Analyse en Composantes Principales (ACP) réalisée sur un tableau moyen (ou interstructure) aboutissant à la représentation de la position moyenne de chaque individu statistique (ici les secteurs d'activité localisés et discriminés par taille). Dans l'hyperespace optimal de projection ainsi obtenu, nous projetons ensuite la position de chaque individu année après année (ou intrastructure), afin d'obtenir des "trajectoires".

Le résultat était une sorte de film qui montrait un peu plus de 52 000 trajectoires d'emploi et représentait la manière dont chaque espace économique français avait évolué en terme de structure d'emploi sur la période.

Par construction, l'OATES autorise de nombreuses lectures :

- **lecture industrielle** : on peut effectivement suivre l'évolution (éventuellement comparative) des trajectoires d'emploi de chaque secteur, retrouver la dynamique des filières, etc. (Girard, 2001) ;
- **lecture spatiale** : sur cette base se profile l'existence de hiérarchies spatiales, dont on peut analyser les inerties, les ruptures, etc. (Girard, 1997) ;
- **lecture territoriale** : certains espaces peuvent présenter certaines des caractéristiques des territoires ; de plus, ces caractéristiques peuvent également se retrouver dans des territoires éventuellement éloignés les uns des autres, ce qui suggère la possibilité de **territoires discontinus** (Girard & Palloix, 2002b) ;

- **lecture globale** : il apparaît également que les critères qui fondent cette hiérarchie subissent une torsion progressive lorsqu'on se dirige vers des espaces davantage globalisés (Sassen, 1996) : on passe en effet d'une spécialisation sectorielle (espaces les moins globalisés) à une spécialisation fonctionnelle (espaces les plus globalisés) (Girard & Palloix, 2002a).

Ces lectures ne sont pas alternatives les unes des autres : elles renseignent - chacune d'un point de vue différent - notre compréhension des évolutions industrielles et spatiales. Elles rendent néanmoins compte de phénomènes présents simultanément dans les espaces économiques, ce qui :

- incite à les aborder d'un même pied, ouvrant ainsi la voie à l'émergence de phénomènes complexes ;
- interroge l'économiste sur les outils dont il dispose pour analyser conjointement ces phénomènes.

Remettre en question ces outils - ou tout du moins leur relative indépendance les uns des autres - apparaît alors une nécessité.

3.2. LE DISPOSITIF THEORIQUE INSTITUTIONNALISTE MOBILISE

Ce dispositif se déploie sur une analyse des actifs, une analyse de l'arrangement institutionnel et de l'arrangement organisationnel, une analyse de l'environnement institutionnel.

3.2.1. Théorie des actifs

Depuis l'article de R. Coase (1937), les questions sur la nature de la firme se sont multipliées en s'inscrivant chacune dans une problématique spécifique. Tout en apportant des éléments de réponses originaux sur l'organisation interne, la croissance des firmes et l'allocation des ressources, rares sont celles qui traitent des actifs comme objets propres. Les actifs composant la firme font ainsi l'objet d'approches plus ou moins différenciées. L'économie des coûts de transaction¹ (ECT) fait de la spécificité des actifs *une* des raisons à l'intégration.

¹ Dans l'ECT (O. Williamson 1985), les actifs tangibles sont saisis comme objets de la transaction et non pas comme objets propres. Les actifs humains n'apparaissent que sous la forme d'hypothèses comportementales (opportunisme) et cognitives (rationalité limitée) et non pas en tant que constituants de la firme. Les actifs intangibles, quant à eux, sont traités avec le même prisme de la spécificité et de l'opportunisme et servent de prétexte à la mise en place de contrats de long terme. Les actifs financiers, comme moyen d'accès aux autres actifs, sont donnés et ne posent aucun problème pour la structure de gouvernance choisie. Tout est fait comme si les ressources financières étaient une dotation initiale.

La théorie des droits de propriété (et plus particulièrement le modèle GHM²) a recours aux actifs physiques et aux droits de propriété qui leur sont attenants comme justification de l'intégration verticale. Edith Penrose (1959), et dans sa lignée la théorie évolutionniste³, conçoit la firme comme un *pool de ressources*. Pour d'autres, l'actif spécifique de la firme est le système d'information qu'elle est capable de mettre en place afin d'allouer les informations de la manière la plus efficiente (M. Aoki 1986, 1988 et 1990, P. Bolton et M. Dewatripont 1994).

Les théories néoinstitutionnelles de la firme en posant les actifs comme des prétextes à une démarche s'inscrivant dans une logique d'optimisation rationnelle, évacuent par la même la nécessité de rendre compte à la fois de l'ensemble des actifs d'une firme et de leur articulation. Ce qui évacue par conséquent la question du conflit. Or la lecture des mutations industrielles fait ressortir une dynamique conflictuelle dans la réorganisation des actifs des grands groupes, réorganisation guidée par une nécessité de création de valeur toujours plus importante pour l'actionnaire.

Afin de saisir les dynamiques conflictuelles liées aux mutations des firmes, il est nécessaire de procéder à un élargissement du contenu de celles-ci, en nous appuyant notamment sur les apports de T.Veblen (Kichou 2001, Palloix 2000) à une théorie des actifs. Nous pouvons sommairement classer les actifs d'un groupe industriel ou d'une firme selon la typologie suivante⁴ :

Tableau 1 : Une typologie des actifs

Des actifs tangibles (immobilisations corporelles telles que bâtiments, installations techniques, équipements... et immobilisations incorporelles telles que marques, brevets, licences)	I
Des actifs humains (le salariat)	II
Des actifs intangibles développés sur la base de I et II (savoir-faire, compétences, routines organisationnelles, etc..)	III
Des actifs financiers (titres telles que actions ou obligations, prêts, créances monétaires..)	IV

² Grossman, Hart et Moore. Le sigle GHM fait référence aux modèles de contrats incomplets développés par S. Grossman et O. Hart (1986, 1987) et O. Hart et J. Moore (1999).

³ Voir B. Coriat et O. Weinstein (1995) pour une revue de la littérature sur les théories de la firme.

⁴ Cette typologie n'est pas exhaustive, elle est plus un fait stylisé permettant d'avoir une représentation de la firme, parmi d'autres, qui dépasse la simple « boîte noire ».

Une fois posée cette typologie, il convient de s'interroger sur leurs articulations et plus précisément sur les arrangements institutionnels et organisationnels qui permettent de les inscrire dans des processus efficaces.

2.2.2. Arrangement institutionnel et arrangement organisationnel

3.2.1.1. L'arrangement Institutionnel (A.I.)

A l'échelle d'une firme ou d'un groupe, nous appelons arrangement institutionnel (A.I.) l'articulation dynamique et conflictuelle des institutions. Ces institutions sont des règles formelles (règlement intérieur, droits de propriété, droit du travail, droit des contrats, etc..) et informelles (habitudes, comportements, routines, apprentissages. Elles se développent et s'auto-renforcent sur la base d'une certaine configuration des droits de propriété (publique, privée, coopérative, mixte, ...).

Chaque A.I., en fonction de l'environnement institutionnel qui l'encadre commande une certaine efficacité⁵ (profit, dividende, cours de l'action, etc..) à l'ensemble des actifs. La commande de l' A.I. est légitimée par les droits de propriété détenus par les actionnaires.

L'arrangement institutionnel (A.I.) se déploie sur trois composantes essentielles de l'économie (marchande et monétaire) avec :

- comportements des agents,
- actifs I et IV,
- institutions, comme régularités de comportements,

Ces trois composantes sont interdépendantes. Les droits de propriété⁶, tout en ayant du sens que sur les actifs tangibles et financiers, sont fondamentaux en ce qu'ils confèrent la légitimité sur la nature et le niveau d'efficacité assignée à l'ensemble des actifs. Mais sur la base du régime de propriété (publique, privé ou mixte), un ensemble de règles formelles et informelles se développe et se met en place. Les règles formelles peuvent être des contrats avec les différentes dispositions qui y sont prévues (rémunération,

⁵ L'efficacité recherchée ne se résume pas nécessairement à l'optimum néoclassique lié à une quelconque maximisation de fonctions objectives : elle peut être tout à la fois sociale (plein emploi, accès aux biens salaires, formation professionnelle, etc..) et/ou économique (rentes, profit, dividendes, etc..).

⁶ Les droits de propriété sont entendus comme présence simultanée des trois attributs : *usus*, *fructus* et *abusus*. Les actifs II sont inaliénables et ceux du type III appartiennent aux salariés ou aux collectifs. Voir T. Veblen [1908].

statut dans la hiérarchie), des règlements. Les règles informelles peuvent être des habitudes, des routines, des modes de comportement, des conventions, etc.

Un arrangement institutionnel a ainsi pour objet de "définir" le comportement des agents (groupes multinationaux par exemple) par rapport à leurs actifs (patrimoniaux, industriels, ...) sous contrainte d'environnement dont notamment :

- les exigences du capitalisme patrimonial et financier,
- les opportunités et enjeux apportés tant par le système productif et de services (national, local, régional) que le système salarial.

L'arrangement institutionnel qui s'inscrit au niveau de la valorisation des actifs (en régime de prix de marché par exemple) se donne un arrangement organisationnel pour en capter la création de richesses sous forme de surplus (recours à une théorie des prix - prix de production et prix de marché - et à une théorie de la valeur).

3.2.1.2. L'arrangement organisationnel (A.O.)

A l'échelle du groupe, nous dénommons arrangement organisationnel (A.O.), l'articulation dynamique des dispositifs organisationnels visant à fournir une certaine efficacité aux actifs **I**, **II**, **III**, et **IV**. Les dispositifs organisationnels trouvent leurs fondements dans les formes d'organisation du travail, dans les structures juridiques et organisationnelles des entreprises et dans les relations contractuelles entre et à l'intérieur des firmes. En fonction de la **commande** de l'A.I., se développe un certain A.O. En mobilisant et en tentant d'inscrire les actifs **II** et **III** dans des processus efficaces et non conflictuels⁷, l'A.O. a pour finalité la remontée de la richesse et des dividendes vers les détenteurs des actifs **I** et **IV**.

Au niveau de la firme, l'arrangement organisationnel (A.O.) se déploie lui aussi sur trois éléments principaux :

⁷ C'est à ce niveau que peuvent se mettre en place une contractualisation flexible (affaiblissement des collectifs et donc des résistances) et une standardisation des procès de production (éviter de voir se développer des compétences idiosyncrasiques), afin que les risques de conflits et de *hold-up* soient réduits à leur portion congrue. Cette neutralisation des conflits est souvent permise par une certaine permissivité de l'E.I. Ce dernier étant sous l'influence directe des grands groupes industriels. On pourra à cet effet se reporter aux affaires récentes de Danone et Marks & Spencer. De plus les arguments avancés renvoient directement aux attentes des actionnaires et donc à l'A.I. La mise en concurrence des usines-coûts dans l'industrie agroalimentaire témoigne de cet état de fait.

- le salariat et les actifs intangibles.
- les dispositifs organisationnels.
- les règles formelles et informelles.

Ces dispositifs organisationnels sont un lieu de création d'institutions mais qui se manifestent plus souvent sous la forme de règles informelles plus tacites. On parle alors de routines organisationnelles, de compétences spécifiques, de conventions. Ces règles informelles se différencient des droits de propriété dans la mesure où elles ne permettent pas d'exiger un niveau d'efficience mais permettent de l'atteindre.

L'articulation entre les arrangements institutionnels et organisationnels nécessite un cadre d'action qui est fourni par l'environnement institutionnel.

2.2.3. Environnement institutionnel

Dans la lignée de D.C.North (1990), nous appelons environnement institutionnel (E.I.), l'ensemble du dispositif légal, politique, judiciaire et culturel qui encadre, impulse, stimule et autorise les actions globales ou individuelles. Ces actions s'enracinent dans toute structure organisée du secteur marchand ou non marchand.

Cet E.I. autorise et encadre les commandes des A.I. sur les A.O. des groupes multinationaux. Par ailleurs, ce dernier qui peut être amené à se modifier sous la pression des groupes s'insère dans une dynamique où émergent des structures organisées capables de diffuser des nouvelles règles formelles et/ou informelles⁸. En fonction de l'évolution de la donne mondiale (financière, industrielle), certains groupes, par des effets de pression, peuvent avoir intérêt à ce que des règles (de répartitions, commerciales, juridiques, etc..) anciennes persistent ou se modifient ou au contraire à ce que des règles nouvelles apparaissent. L'instabilité de l'environnement institutionnel est ainsi constamment entretenue afin d'orienter les opportunités qu'offre ce dernier. L'E.I. dans sa version nationale ou mondiale met en route le réarrangement des A.I. et des A.O.

Conclusion : de quelques rapprochements possibles entre "institutionnalisme" et autres analyses

⁸ Pour plus de développements voir L. Kichou et Y. Rizopoulos (2001).

Les analyses traditionnelles du découpage du système productif (Arena et alii 1988, Palloix 1977) en branche, secteur/section, filière, ne portent pas seulement sur la représentation du système productif dans lequel s'inscrivait la stratégie de la firme (dont l'analyse de sa nature, de ses frontières est plus ou moins évacuée alors), mais paradoxalement sur **la construction sociale du marché** (ou plutôt des marchés), **de l'environnement institutionnel de la firme**, où cet **autre** (par rapport à la firme) est décliné en termes de modes de coordination :

- la branche est le lieu d'une coordination des firmes par les prix (prix de production, prix de marché) et la monnaie de crédit (qui assure le financement des avances en capital des firmes et donc leur mobilité de branche à branche), avec ses règles (de l'hypothèse de la maximisation du taux de profit à son relâchement vers un objectif de rentabilité satisfaisant),
- le secteur est le lieu d'une coordination des firmes par la valeur (valeur-travail), les prix et la monnaie comme sanction du temps de travail socialement nécessaire quant à la formation des survaleurs (à répartir ensuite par les secteurs, branches, firmes) avec ses règles (tendance à l'égalisation/différenciation des taux de profit, tendance à la baisse des taux de profit avec les contretendances à l'oeuvre)
- la filière est le lieu d'une coordination des firmes par la valeur d'usage et la technologie, tout en s'appuyant sur la coordination par les prix, le long d'un processus de transformation qui court des matières premières (minérales, agricoles) et énergétiques à la consommation finale des ménages.

C'est ainsi que la branche est l'expression tout à la fois d'un E.I. institutionnel spécifique et d'un A.I. qui vise la valorisation des actifs des firmes (prix de production et prix de marché) sur la base de la capture d'un surplus tiré de l'A.O. Il en va de même pour la section ou secteur qui exprime un E.I. spécifique, mais aussi des modalités propres de l'A.O. des firmes, c'est-à-dire les modalités de la formation des survaleurs ou surplus par les actifs et qui seront redistribués selon la valorisation de l'A.I.

4. Economie appliquée des groupes multinationaux : le cas des IAA

L'institutionnalisme, sur la base du dispositif mobilisé ci-dessus, autorise une nouvelle lecture de l'évolution, des mutations des groupes multinationaux, et cela notamment dans les industries agroalimentaires.

4.1. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

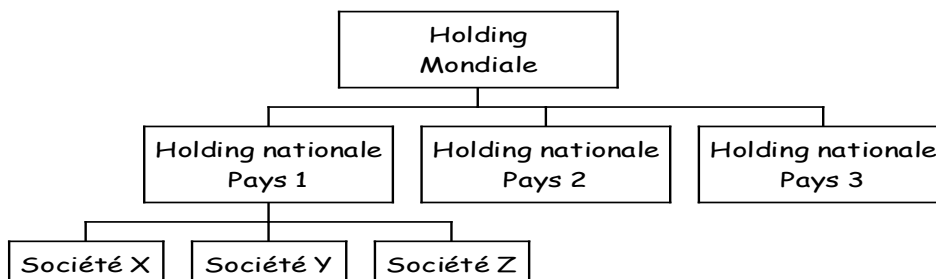
Dans le cadre des groupes multinationaux, il est possible de définir sommairement l'E.I. comme:

- les attentes du capitalisme patrimonial et financier détenteurs des droits de propriété (actions, obligations, prêts, autres créances) sur les groupes quant à l'efficacité exigée des arrangements (A.I. et A.O.),
- un cadre légal et juridique dans ses différentes versions (droit commercial, droit du travail, fiscalité, ...) et selon les différents pays affectant les arrangements (A.I. et A.O.),
- l'ensemble des accords et ententes, explicites et implicites, entre grands groupes sur la marche à suivre par rapport aux différents arrangements (A.I. et A.O.),
- les accords et ententes, tacites ou non, passés entre les grands groupes et les centrales syndicales selon les différents pays pesant sur les arrangements (A.I. et A.O.),
- la diversité des systèmes salariaux de pays à pays dans la mise en œuvre des arrangements (A.I. et A.O.),
- la diversité des systèmes monétaires et financiers de pays à pays.

4.2. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

L'ancien arrangement institutionnel pouvait se schématiser globalement comme suit : la holding mondiale du groupe détient une holding nationale dans différents pays (1, 2, 3) à économie de marché, chaque holding nationale coiffant différents sociétés (X, Y, Z, ...) dans les métiers de l'agroalimentaire selon le graphique 1 ci-après :

Graphique 1 : l'ancien arrangement institutionnel



Chaque société filiale (X, Y, Z) abritait globalement :

- une activité "siège" de services centraux (administration générale, comptabilité, finances, gestion des ressources humaines, marketing, services achats, informatique, ...),
- une activité commerciale de ventes, avec force de vente,
- une activité industrielle de production.

Un nouvel arrangement institutionnel est déployé sur les sociétés filiales dans les années 1997-2002, séparant en deux sociétés distinctes :

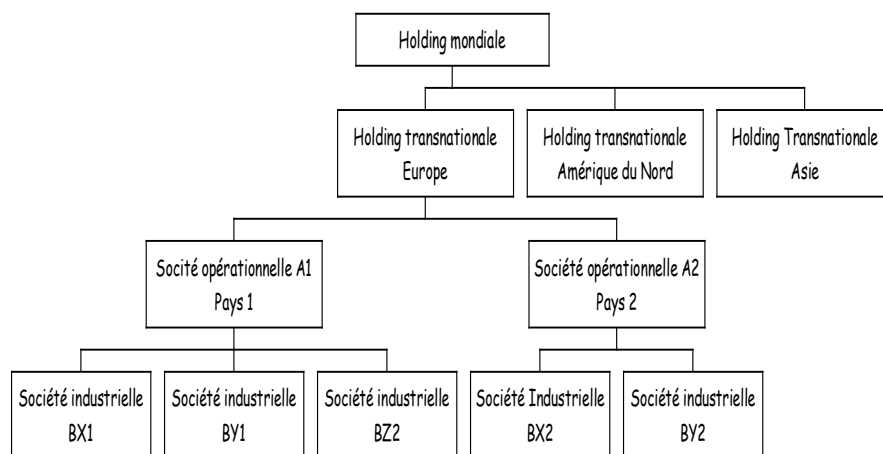
- d'un côté l'activité siège "services centraux" et l'activité commerciale, société que l'on appelle **société opérationnelle (S.O.)**,
- de l'autre l'activité de production, société que l'on appelle dès lors **société industrielle (S.I.)**⁹.

La société industrielle est vidée de ses activités de services liées à son ancienne position de "siège" et de son activité commerciale, ne conservant qu'une activité de production, de fabrication **pour le compte de** la nouvelle société opérationnelle.

On peut représenter comme suit la nouvelle donne institutionnelle (graphique 2), les services centraux et la force de vente des sociétés X, Y, Z étant regroupés dans la société A, avec les "sociétés industrielles" Bx, By, Bz, la société opérationnelle A prenant la place de la holding nationale, avec une nouvelle architecture institutionnelle du groupe mondial par "grande branche", le tout avec des variantes bien évidemment selon les groupes.

⁹ avec des appellations diverses d'un groupe à l'autre : business unit, sourcing unit, ...

Graphique 2 : le nouvel arrangement institutionnel



A1 et A2 sont les seuls clients respectifs de BX1, BY1, BZ1 d'une part et de BX2, BY2 d'autre part, les sociétés industrielles cédant à prix de cession (calculés sur des coûts théoriques) leurs produits aux sociétés opérationnelles A1, A2. L'approvisionnement de A2 en produits BX1 par exemple étant réalisé *via* A1, mais toujours à prix de cession théorique. Le chiffre d'affaires des sociétés industrielles (BX1, BY1, ..., BY2) est réalisé à partir des prix de cession théoriques définis par le groupe, alors que le chiffre d'affaires des sociétés opérationnelles A1, A2 s'appuie sur la formation de prix de marché.

Ce nouvel arrangement institutionnel n'est pas innocent car il renvoie à l'exercice des droits de propriété, et en dernier ressort au droit de l'actionnaire (soit le fameux objectif de "création de valeur pour l'actionnaire"), avec une structure de groupe qui nie dans les apparences le côté industriel de la création des richesses, mais qui renvoie celle-ci au niveau de la structure commerciale, comme si la création des richesses émanait non plus d'un quelconque acte de production, mais du marché lui-même¹⁰. *L'apparente création de valeur par le marché se conjugue à une création de valeur pour l'actionnaire.*

L'arrangement institutionnel des sociétés opérationnelles porte sur la valorisation d'actifs spécifiques pour le compte des actionnaires, actifs qui se présentent sous la forme d'actifs intangibles, un panier de "marques". Il est clairement affiché l'objectif d'un resserrement des "marques" autour de

¹⁰ Si on suppose que le chiffre d'affaires de chaque ancienne société X, Y, Z du pays 1 était respectivement de 1 MF, le nouveau chiffre d'affaires de la société opérationnelle A1 est de 3 MF, avec un C.A. industriel (de cession vers A1) de chaque société BX1, BY1, BZ1 réduit au tiers, voire au quart de l'ancien C.A.

quelques "marques mondiales" afin de décliner le même produit partout dans le monde, avec un modèle à imiter : "Coca Cola".

Cet arrangement institutionnel, qui se déroule au niveau de la valorisation des actifs, en appelle à une formation de prix de marché, où tout s'interprète apparemment à ce seul niveau.

4.3. ARRANGEMENT ORGANISATIONNEL

Un nouvel arrangement organisationnel du groupe accompagne le nouvel arrangement institutionnel de l'économie de marché.

L'organisation est une organisation par "branche ou métier" (amidon et glucose, biscuits, crèmes glacées, eaux, lait et poudre, huiles et oléagineux, nutrition infantile, nutrition animale, potages, soft drink, sucre, surgelés, thés et infusions, yaourts et autres produits laitiers frais, ...) qui a pour objet d'effacer les différences nationales en se dotant d'une "usine virtuelle cible" et "universelle" qui doit être déclinée partout dans le monde.

Cette usine virtuelle est le produit d'un arrangement organisationnel obtenu à partir des éléments les plus efficaces empruntés aux usines du groupe au plan mondial. Cette usine virtuelle permet de configurer toutes les usines sur l'objectif de l'arrangement organisationnel (via les méthodes du benchmarking) à atteindre : coûts, productivité. En effet, à cette usine virtuelle est associé le prix de cession pour l'acquisition des produits des sociétés industrielles, prix qui conditionne le chiffre d'affaires de celles-ci, prix de cession théorique qui additionne :

- coûts fixes (théoriques),
- coûts variables (théoriques),
- plus éventuellement un faible taux de marge¹¹, calculé généralement non pas sur le chiffre d'affaires mais sur les immobilisations.

L'équilibre des comptes de la société industrielle tient à l'ajustement strict de ses coûts réels, qui figurent en "charges", sur les coûts théoriques édictés par le groupe qui figurent en "produits" (le chiffre d'affaires), soit une

¹¹ taux de marge qui a pour objet de maintenir une capacité d'autofinancement minimum de la société industrielle

pression fantastique quant à l'alignement sur les règles, normes du groupe, qui ont pour seule finalité la rémunération de l'actionnaire¹².

Pour les directions d'entreprise, prisonnières d'une représentation en économie de marché, l'usine virtuelle n'est qu'une déclinaison des contraintes de coûts du marché : irruption implicite la théorie de l'agence et de la théorie des droits de propriété dans l'univers concret des entreprises.

Pourtant, cet arrangement organisationnel n'a de signification qu'au regard d'une théorie classique de la formation des prix de production [Sraffa 1960] et des prix de marché dans la genèse du surplus et dans les transferts de surplus, voire à une théorie de la valeur-travail [Marx] dans la genèse des survaleurs, pour se donner une capacité de représentation de cet arrangement organisationnel quant aux transferts de richesses du monde industriel et de services vers le monde marchand (patrimonial et financier).

4.4. UNE NOUVELLE COMBINAISON "ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL-ARRANGEMENT ORGANISATIONNEL" DU GROUPE : UNE MACHINE A PRODUCTIVITE

L'arrangement institutionnel poursuit un double objectif :

- capturer les surplus générés par l'arrangement organisationnel,
- masquer cette capture pour s'attribuer le seul mérite de la création des richesses.

L'arrangement institutionnel du groupe coiffe plusieurs arrangements organisationnels :

- un arrangement organisationnel propre à travers les filiales "sociétés industrielles" qu'il conserve en interne,
- un arrangement organisationnel externe de sociétés sous-traitantes au vu des structures productives nationales , régionales, locales sur lesquelles il peut s'appuyer,
- *mettant en concurrence ces deux arrangements organisationnels.*

A travers la mise en concurrence des sociétés industrielles entre elles et celle des sociétés industrielles par rapport à des sociétés sous-traitantes, le

¹² Par exemple, Fralib S.I. (usine de thés et infusions à Gémenos) et Bestfoods S.I. (usines de potages, ...) cèdent la totalité de leur production à la société opérationnelle U.B.F.-France sur la base d'un prix de cession théorique. Etc...

nouvel arrangement institutionnel conduit à de nouvelles formes organisationnelles encore plus efficaces : davantage de flexibilité, davantage de polyvalence, davantage d'intensité du travail, davantage de productivité.

La société industrielle "filiale" perd une partie de son statut, celui-ci étant réduit à un statut de "sous-traitant virtuel", ce qui conduit bien souvent à la cession, fermeture de celle-ci.

Les restructurations, comme en témoigne l'actualité économique et sociale, parcourent cette nouvelle combinaison, avec les "plans sociaux" (c'est-à-dire les licenciements) qui les accompagnent.

5. Economie appliquée de l'industrie : Ensembles Industriels et trajectoires d'emploi de l'agroalimentaire et de la mécanique

Nous sommes maintenant en présence de deux éléments :

- une base de données à entrées multiples susceptible de plusieurs lectures ;
- un dispositif théorique d'analyse des mutations des arrangements organisationnels sous contrainte d'arrangement institutionnel qui nous paraît pertinent.

Il est donc temps de mettre en relation ces deux éléments.

5.1. THEORIE ET ANALYSE DES ENSEMBLES INDUSTRIELS

Il nous paraît assez évident que dans le rapport de la firme, de l'industrie à l'autre (le marché et plus largement l'environnement institutionnel en branche, secteur, filière...), "l'autre" n'épuise pas la construction de la différence tant que l'autre pourra se différencier sur la base d'un mode de coordination spécifique avec la firme ou l'industrie. C'est dans ce sens que l'on a proposé (Girard, Palloix 2001b et 2002) le concept d'Ensemble Industriel qui mobilise, dans un espace donné (le bassin d'emploi, la région,)

- des industries différentes (industrie agroalimentaire et industrie textile par exemple)

- mais dont la différenciation se construit sur un mode de coordination qui en appelle à une gestion commune de ressources¹³ (et non d'actifs), d'externalités, à des formes de coopération inter-industries (au-delà de l'analyse de Richardson).

L'Ensemble Industriel est un autre type de la construction sociale du marché (différent de branche, secteur, filière, système productif localisé) dans laquelle est enchassée la firme ou l'industrie, et qui permet de repérer des formes institutionnelles et organisationnelles confortant nos analyses sur les groupes multinationaux.

5.1.1. Lecture simultanée des résultats de L'OATES

Si l'OATES est susceptible de différentes lectures (sectorielles, en termes de filières, fonctionnelles ou encore spatiales), la superposition de celles-ci dévoile une lecture supplémentaire originale. En effet, il apparaît que l'inscription dans l'espace de ces éléments ne se réalise pas au hasard : certaines régularités se forment, en particulier au regard des combinaisons sectorielles ou fonctionnelles que supportent les espaces. Ainsi, l'agroalimentaire, par exemple, occupe plus fréquemment une place importante dans le tissu économique d'un espace si des industries telles celles de l'habillement et du cuir, des équipements du foyer, de la pêche, du bois et du papier ou encore de la chimie, caoutchouc, plastiques occupent elles-aussi une place importante dans le tissu économique local. Nous dénommons ces groupes de combinaisons "*Ensembles Industriels*"¹⁴.

Le repérage de telles régularités et l'examen de leur contenu donnent parfois l'impression d'un inventaire à *la Prévert* : à l'évidence, la simple analyse en termes de secteurs se trouve mise à mal, sans que celle qui recourt aux filières résolve totalement cette question. En effet, tout se passe comme si des secteurs étaient *nécessairement* conjointement présents localement sans que les logiques traditionnelles de l'économie puissent donner un sens à ces corrélations.

L'hypothèse que l'on peut alors formuler est que ces régularités proviennent :

¹³ Les ressources peuvent s'interpréter comme des actifs non marchands ... avant leur marchandisation possible. Par exemple, les ressources "emploi" d'un bassin d'emploi ouvrent sur un actif marchand possible, le travail salarié.

¹⁴ Cette recherche a été réalisée dans le cadre de la MIIAT-BP, Girard & Palloix, 2002b.

- de secteurs qui seraient plus ou moins reliés entre-eux par des relations verticales (de l'amont vers l'aval) et horizontales (sur la base du recours à des actifs communs) ;
- et du fait que ces relations ne s'inscrivent pas toutes dans le cadre de l'échange marchand.

Ce faisant, les dispositifs traditionnels doivent être revus pour rendre compte de ces hypothèses. Une telle formulation appelle plusieurs commentaires.

En demeurant dans le cadre de l'échange marchand, l'examen des relations verticales renvoie à une analyse en termes de filières, c'est-à-dire grossièrement en termes de fournisseurs/clients de l'amont vers l'aval. En revanche, celui des relations horizontales s'inscrit davantage dans une logique de localisation des établissements au regard de la dotation courante en actifs d'un espace donné, telle l'existence d'un bassin de main-d'œuvre d'une qualification donnée, qui définit un marché du travail disposant de caractéristiques propres, mais aussi au regard des coûts d'acquisition de ces actifs, ce qui autorise toutes les formes de concurrence entre espace, des subventions et autres aides au dumping social. Ce qui influence l'établissement des firmes est alors l'arbitrage entre les coûts de production de différentes localisations incluant les coûts éventuels de délocalisation.

Sortir du cadre de l'échange marchand implique de passer d'une problématique en termes d'actifs à une problématique en termes de ressources. En effet, le caractère non-marchand de l'échange provient pour l'essentiel de l'impossibilité d'établir des droits de propriétés. C'est notamment le cas en régime d'externalités lorsque l'activité d'un agent ou plusieurs a des conséquences sur d'autres agents sans qu'il y ait des échanges ou des transactions entre eux, que l'émission d'externalités soit intentionnelle ou non, que ces dernières soient ou non repérées par le(s) récepteur(s), qu'elles soient à concernement collectif ou non et qu'elles soient médiatisées par un bien privé ou non (Scitovsky, 1954, Catin, 1985).

Pour les firmes, ces externalités constituent des ressources qu'elles peuvent mobiliser sans cependant pouvoir toujours se les approprier : dans de nombreux cas, l'émission est elle-même collective et peut interdire la constitution de droits de propriété, comme le permet notamment l'internalisation. Alors, la localisation des établissements est dépendante à la fois de l'existence d'externalités et de la possibilité ou non d'appropriation (Colletis, Gilly, Pecqueur et alii, 1997).

5.1.2. Interprétation des résultats de l'OATES sur la base du dispositif théorique

Les précédents éléments modèlent donc les paysages économiques contemporains en fonction de la prégnance avec laquelle ils se font sentir. Ainsi, en affectant la structure des droits de propriété, le glissement d'une économie d'actifs à une économie d'actifs/ressources esquisse un arrangement institutionnel différent, dans lequel les firmes apparaissent davantage à la recherche d'externalités (Moulier-Boutang, 2001). Localement, cet AI est lui-même influencé par un environnement institutionnel différencié, comme le montrent par exemple les travaux sur l'économie des territoires, notamment en analysant l'hybridation des formes de mise au travail (Azais, 1999).

Dans ce contexte, de nouveaux arrangements organisationnels se présentent. Ils reposent sur les anciens AO - validant en cela la notion de *path dependency* - et justifient la relative stabilité des Ensembles Industriels. De fait, l'évolution des Ensembles Industriels dépend essentiellement de leur composition, en termes d'évolution de la place relative de chaque secteur et en termes de trajectoires d'emploi. C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

5.2. DEUX ENSEMBLES INDUSTRIELS PARTICULIERS : L'AGROALIMENTAIRE ET LA MECANIQUE

Sur la base de l'OATES, nous avons établi une typologie des Ensembles Industriels : à un niveau relativement agrégé, il est possible de distinguer 7 Ensembles Industriels :

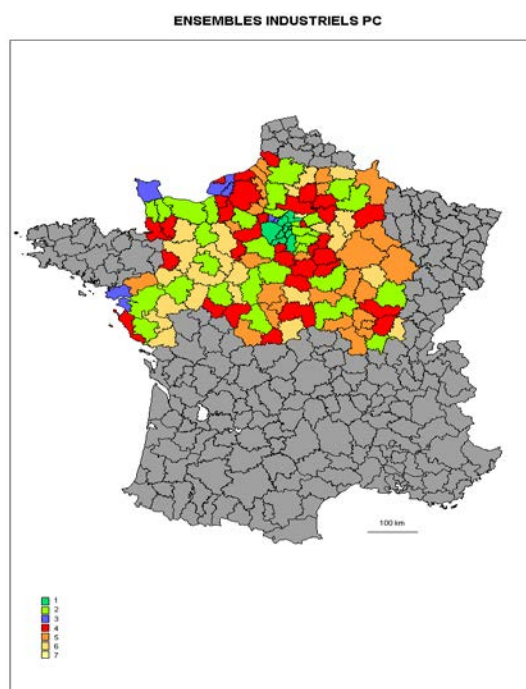
- Ensemble Industriel des tertiaires supérieurs ;
- Ensemble Industriel du commerce ;
- Ensemble Industriel de la construction mécanique ;
- Ensemble Industriel de la mécanique ;
- Ensemble Industriel de la métallurgie ;
- Ensemble Industriel de l'agroalimentaire ;
- Ensemble Industriel du transport.

La dénomination des Ensembles Industriels a été établie en référence aux secteurs d'activité qui occupent les premières places dans chacun d'eux (*cf. Annexe 2*).

Tableau 2 : Nomenclature des Ensembles Industriels

Ensembles Industriels	Dénomination
1	Ensemble Industriel des "tertiaires supérieurs"
2	Ensemble Industriel du "commerce"
3	Ensemble Industriel de la "construction mécanique"
4	Ensemble Industriel de la "mécanique"
5	Ensemble Industriel de la "métallurgie"
6	Ensemble Industriel de l'"agro-alimentaire"
7	Ensemble Industriel du "transport"

Carte 1 : Répartition spatiale des Ensembles Industriels dans le Grand Bassin parisien (points compromis)



5.2.1. L'ensemble industriel et trajectoires d'emploi de l'agroalimentaire

La description des Ensembles Industriels passe par trois éléments :

- les zones d'emploi ;
- les principaux secteurs d'activité ;
- les structures d'emploi.

Les tableaux ci-dessous synthétisent ces informations : code NES, numéros de zones d'emploi (cf. Annexe 2) et types de structure d'emploi (cf. Annexe 3).

5.2.1.1. Description de l'Ensemble Industriel de l'agroalimentaire

L'Ensemble Industriel de l'agroalimentaire qualifie 14 zones d'emploi qui présentent une assez forte hétérogénéité :

Hétérogénéité sectorielle tout d'abord :

- deux secteurs présentent plus de qualifications d'emploi tertiaires et de conception que la moyenne : les Industries de l'agro-alimentaire et les Industries des équipements mécaniques ;
- quatre secteurs présentent plus de qualifications d'emploi tertiaires et d'exécution que la moyenne : l'Edition, imprimerie, reproduction, industries du bois et du papier, Chimie, caoutchouc, plastiques et Métallurgie et travail des métaux ;
- trois secteurs présentent une part plus importante des qualifications d'emploi d'exécution que la moyenne : la Pêche, les industries de l'Habillement, cuir et celles des Equipements du foyer.

Spatiale ensuite :

- deux zones d'emploi présentent plus de qualifications d'emploi tertiaires et de conception que la moyenne : le Choletais et la Vendée-Est ;
- sept zones d'emploi présentent plus de qualifications d'emploi tertiaires et d'exécution que la moyenne : Vendôme, Fiers, Mortagne-au-Perche-L'Aigle, Saumur-Bauge, Segré, Sarthe-Nord et -Sud ;

- six zones d'emploi présentent plus de qualifications d'emploi d'exécution que la moyenne : le Sud-Est-Champenois, les Santerre-Oise et -Somme, Châtillon-sur-Seine, Louhans et Vendée-Sud

Tableau 3 : Organisation de l'Ensemble Industriel de l'agroalimentaire

	A0	B0	C1	C2	C4	E2	F1	F2	F3	F4	F5
1153	Red	Cyan	Red	Magenta	Red	Cyan	Red	White	Magenta	Magenta	Cyan
2104	Red	Cyan	Red	Magenta	Red	Cyan	White	White	Magenta	Cyan	Cyan
2106	Red	Cyan	Red	White	Red	Magenta	Cyan	Red	Cyan	White	Red
2210	Red	White	Red	Red	Red	Magenta	Red	White	Cyan	White	Magenta
2219	Red	Magenta	Red	Red	Red	Magenta	Red	Red	Magenta	Magenta	Magenta
2241	Red	Magenta	Red	White	Cyan	Magenta	Red	Red	Cyan	White	White
2413	White	Cyan	Red	Magenta	White	Cyan	White	Red	Cyan	White	Red
2414	Cyan	Cyan	Magenta	Cyan	White	Magenta	Red	Red	White	Red	Magenta
2442	Red	Red	Red	Cyan	White	Cyan	Magenta	Cyan	Magenta	Cyan	White
2452	Red	Red	Red	White	White	Cyan	Cyan	White	Red	White	Magenta
2508	Red	Red	Magenta	Magenta	Red	Cyan	White	Red	White	White	White
2510	Red	Cyan	Red	White	White	Red	Cyan	White	White	White	White
5211	Red	Cyan	Red	White	White	Cyan	Red	White	White	White	White
5212	Red	Red	Red	Magenta	White	Cyan	Cyan	White	Magenta	Magenta	Cyan

5.2.1.2. Trajectoires d'emploi de l'agroalimentaire

Le secteur des IAA juxtapose un ensemble très diversifié de grandes branches (industries de la viande, du lait, des boissons, du travail du grain et aliments pour animaux, conserves et préparation de jus de fruits, huiles et corps gras, pain et pâtisserie, sucre, divers, tabac) dont les technologies diffèrent fortement, et en conséquence les mutations technologiques et sociales qui les affectent. Les mouvements relevés globalement par l'ACT, portent sur l'ensemble des IAA, et non sur telle ou telle branche d'activité ; ils peuvent donc contenir des *évolutions très contrastées* selon chaque grande branche d'activité.

Au sens de l'ESE⁻, les IAA ont perdu en France plus de 25 % de leurs emplois de 1984 à 1998. Toutefois, ce mouvement n'est pas homogène sur l'ensemble des établissements ou des zones d'emploi. Par exemple, ce sont les établissements de plus de 500 salariés, le plus souvent liés aux grands groupes multinationaux de l'agroalimentaire, qui ont perdu le plus d'emploi, alors que les petits établissements maintenaient un volume d'emploi identique sur la période

Typologie des points compromis selon la taille des établissements

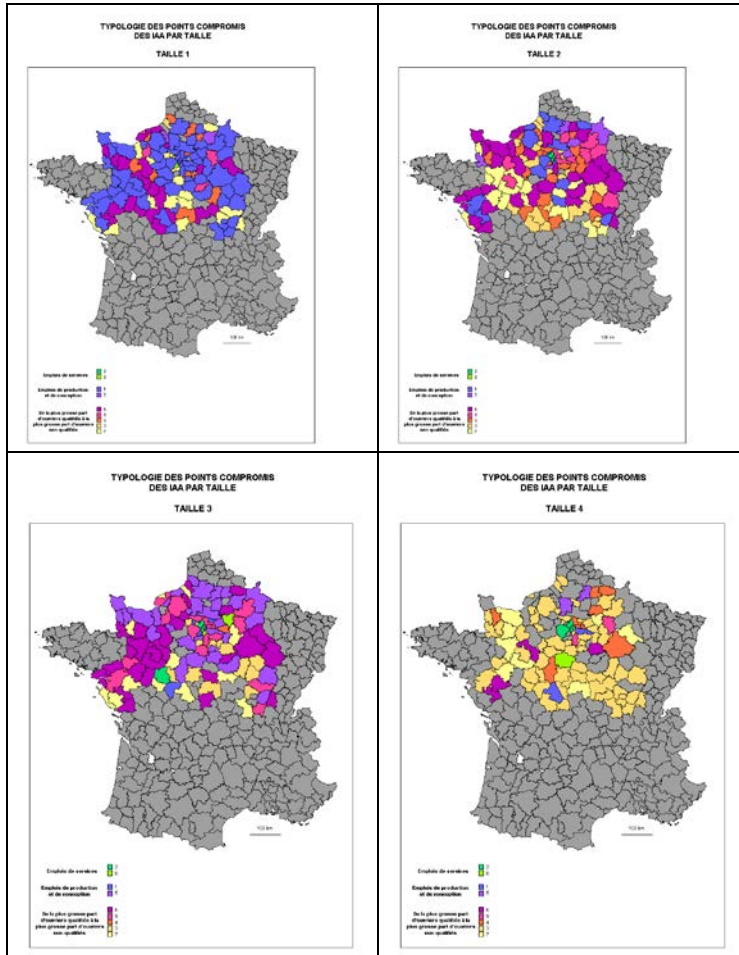
Sur les quatre cartes de points compromis moyens ci-après, on peut voir que, sur l'ensemble de la période :

- plus la taille des établissements est grande, plus la part des ouvriers est grande et moins ils sont qualifiés, et inversement pour les emplois d'ingénieurs et de techniciens ;
- le Nord du Bassin parisien présente fréquemment des qualifications d'emploi supérieures au Sud.
- une situation comparative globale des classifications du secteur des IAA nettement en retrait par rapport à celle du secteur de l'industrie automobile (cf. carte des points compromis de l'automobile ci-après) ;
- une surreprésentation en faibles classifications (ouvriers non qualifiés) pour les établissements de taille 4 (établissements liés aux grands groupes des IAA), avec une position de l'IDF centrée sur la dominante cadre (sièges sociaux des groupes);
- une surreprésentation en plus hautes classifications (ouvriers qualifiés, cadres) pour les établissements de taille 2 et 3, les établissements de taille 2 étant plus contrastés entre des zones fortement qualifiées au Nord du B.P. et des zones déqualifiées au Sud du B.P. ;
- une surreprésentation d'emplois de cadres et de conception pour les établissements de taille 1 (moins de 50 salariés : petites PME).

De nouveaux types d'A.I et d'A.O., sous contrainte de l'E.I., paraissent parcourir les industries agroalimentaires, mais leur évolution

- d'une part s'inscrit en dynamique, ce que l'analyse des points compromis de l'ACT n'autorise guère, en dépit de ses apports,
- d'autre part ne prend sens qu'au sein de l'Ensemble Industriel auquel les IAA appartiennent selon les zones d'emploi.

Typologie de points compromis des IAA: tailles 1 à 4



*Trajectoires d'emplois des établissements de taille 4
(établissements de plus de 500 salariés)*

Les plus grands établissements, le plus souvent liés aux grands groupes des IAA, expriment un mode d'emploi des entreprises en personnels très peu qualifiés et évoluant vers une plus grande déclassification dans le temps en personnel d'exécution. Ceci est lié à de fortes contractions de l'emploi dans ces établissements, à une réallocation des actifs spécifiques des usines à destination du marché européen avec les exigences de productivité qui accompagnent de tels mouvements. Très explicitement, les grands groupes de l'agroalimentaire (Unilever, Nestlé, Danone, ...) affirment que les usines doivent désormais être des usines européennes, avec les mutations technologiques et sociales qui s'ensuivent.

A partir d'une situation en 1984 caractérisée par de plus hautes classifications (couleurs chaudes), très rapidement le mouvement est celui d'une déclassification progressive (couleur jaune clair) qui parcourt très tôt l'ensemble du Bassin Parisien à partir de 1987.

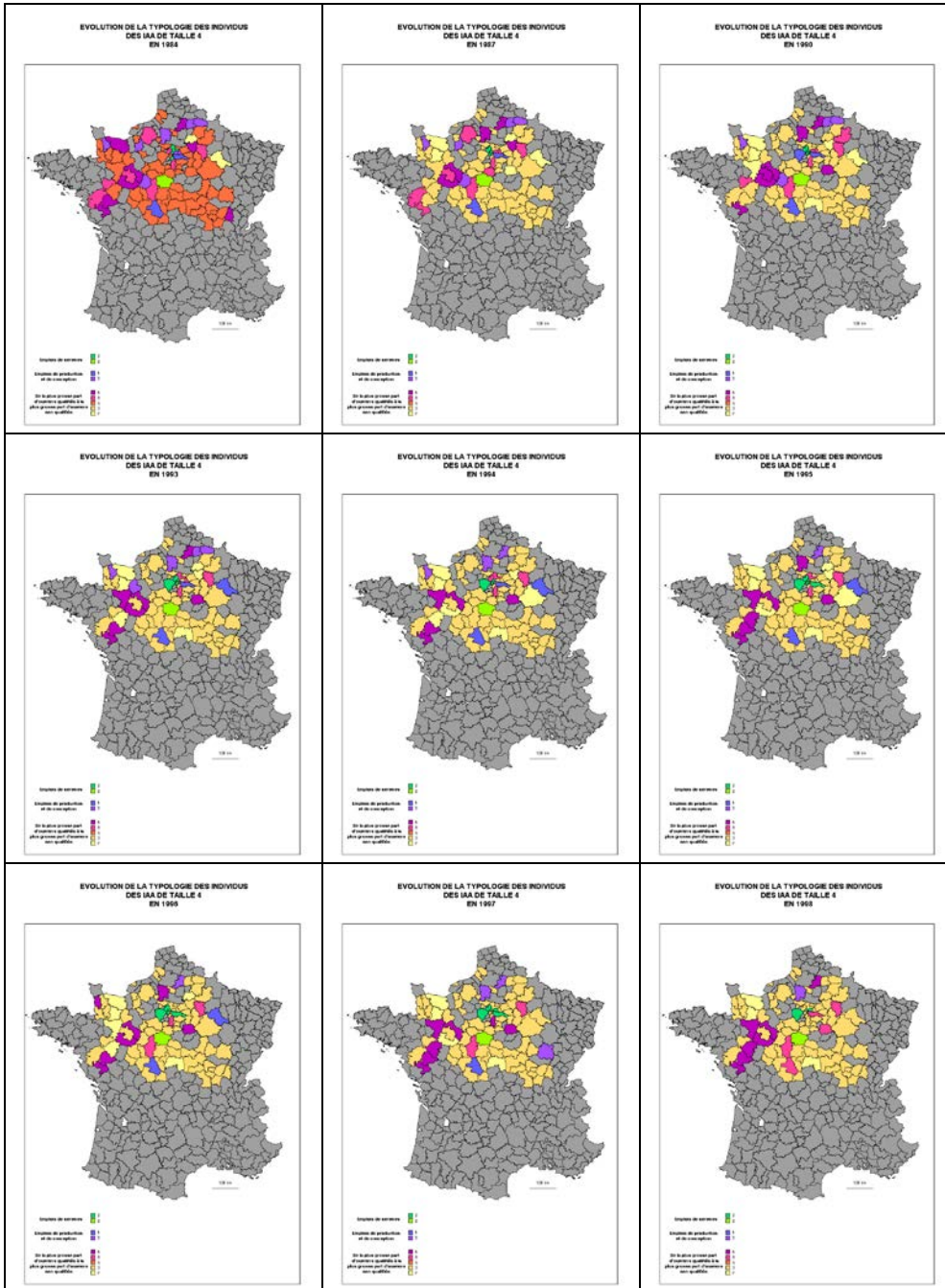
On peut schématiser comme suit les principaux déterminants à l'œuvre dans les IAA, déterminants qui affectent également l'industrie du textile et de l'habillement, et autres secteurs :

Grandes tendances	Explications possibles
1) contraction globale de l'emploi	1) accroissement de la productivité et des nouvelles technologies (automatisation) en aval des chaînes : conditionnement
2) ce sont les établissements de plus de 200 salariés qui ont perdu le plus d'emploi	2) mouvements conjugués de l'automatisation du conditionnement de la flexibilité, et du recentrage des groupes sur les Marques (pas ou peu d'accroissement des volumes en général)
3) les établissements de moins de 50 salariés ont maintenu, voire créé des emplois	3) deux effets qui ont joué en ce sens : une application moindre de l'automatisation en conditionnement, la reprise des volumes en MDD, MPP abandonnés par les groupes
4) déclassification plus forte dans les établissements de grande taille (appartenance à des groupes)	4) plusieurs événements ont joué au niveau des établissements appartenant à des groupes : externalisation de certaines fonctions requérant du personnel qualifié (maintenance, logistique, gestion) ou intégration de ces fonctions dans les tâches définies pour de simples opérateurs,

	<p>importance des plans sociaux avec sorties de personnels plus qualifiés (gestion de la pyramide des âges) face à des entrées de personnels pris à moindre classification,</p> <p>mise en place d'unités élémentaire ou homogène de travail (UET/UHT) avec disparition de la maîtrise et développement de la polyvalence des conducteurs et opérateurs moins classifiés,</p> <p>polyvalence peu reconnue,</p> <p>recours au travail intérimaire moins classifié (limitation du recrutement suite aux plans sociaux)</p>
5) déclassification moins forte dans les établissements de petite taille (relevant des PME/PMI)	<p>maintien des fonctions administratives et financières, de maintenance, de logistique, polyvalence davantage reconnue</p>
6) En résumé des mouvement qui expriment	<ul style="list-style-type: none"> - un arrangement institutionnel portant sur la valorisation des actifs de la société opérationnelle (création de valeur pour l'actionnaire) des groupes, - un arrangement organisationnel en usine coût pour la société industrielle des groupes visant le surplus le plus élevé possible pour son transfert vers la société opérationnelle

Il apparaît que, sous contrainte de rentabilité exigée par les grands groupes pour rémunérer leurs actionnaires et veiller à un cours attractif de leurs actions en bourse, l'arrangement institutionnel mis en place dans l'Ensemble Industriel des IAA (IAA, Textile,) vise à capturer encore davantage de surplus en provenance de l'arrangement organisationnel, ce qu'expriment des trajectoires d'emploi contractées, déclassifiées, épuisant les ressources des bassins d'emploi, sans souci de leur renouvellement. Les délocalisations vers d'autres zones (Europe de l'Est,) accompagnent ces évolutions.

Dynamique des trajectoires d'emploi : Les IAA, taille 4



5.2.2. L'ensemble industriel et trajectoires d'emploi de la mécanique

5.2.2.1. Description de l'Ensemble Industriel de la construction mécanique

L'Ensemble Industriel de la construction mécanique concerne 5 zones d'emploi et 5 secteurs d'activité :

- industrie automobile,
- construction navale, aéronautique, ferroviaire,
- industrie des équipements mécaniques,
- chimie, caoutchouc, plastiques,
- combustibles et carburants,
- construction.

Tableau 4 : Organisation de l'Ensemble Industriel de la construction mécanique

	D0	E1	E2	F4	G1	H0
1139						
1140						
2323						
2324						
2504						

Il présente une grande homogénéité fonctionnelle orientée vers les emplois de conception, à quatre exceptions près qui présente une structure d'emploi orientée vers les emplois de tertiaires :

- Poissy pour les industries de la Chimie, caoutchouc, plastiques et la Production de combustibles et carburants ;
- Les Mureaux pour la construction navale, aéronautique et ferroviaire ;
- Saint-Nazaire pour la Production de combustibles et carburants.

5.2.2.2. Trajectoires d'emploi de la construction automobile

Nous sommes ici sur quelques segments de la filière automobile ou secteur automobile au sens strict avec les stades de la construction automobile ou carrosserie-assemblage (y compris certains ateliers de fonderie maintenus), la mécanique, les équipementiers et accessoiristes, carrosserie (remorques, caravanes). Ces stades représentent un emploi global en France de 321.000 personnes en 2000.

Donnée en difficulté au début des années 1980, la branche de la construction automobile (carrosserie-assemblage et mécanique des organes majeurs) a enregistré lors des deux dernières décennies une importation mutation technologique (automatisation, robotisation, flexibilité des installations techniques pour passer plusieurs modèles,...) qui a conduit à des changements organisationnels et sociaux et à des changements institutionnels. Ces tendances se retrouvent également chez les gros équipementiers.

La construction automobile s'est recentrée institutionnellement sur le cœur du métier de constructeur (ingénierie, carrosserie-assemblage, organes mécaniques majeurs) en se délestant (filialisation, cession en partenariat avec des opérateurs autres) :

- des opérations de forges et fonderie, de mécaniques (usines de fabrication de trains avant et arrière, ...)
- d'engagements dans des activités d'équipementiers et d'accessoiristes,
- de services études hors conception/ingénierie

soit un changement important de son périmètre d'activité, ce qui explique en partie l'évolution de l'emploi global de cette branche d'activité, qui s'effondre de 320.922 personnes en 1980 à 167.000 en 2000. Cela s'est accompagné d'un important accroissement de la productivité : 17,3 véhicules par personne en 1998, 20,1 véhicules par personne en 2000.

Si le groupe Peugeot a conservé une politique de filiales en direction des équipementiers, avec une prise de participation majoritaire par exemple chez le n° 1 FAURECIA, le groupe RENAULT s'est désengagé plus nettement des équipementiers pour conduire une politique contractuelle de sous-traitance dans leur direction.

On peut considérer que les établissements de plus de 500 salariés (Taille 4) relèvent davantage d'unités d'ingénierie (Guyancourt par exemple), de carrosserie-assemblage (atteignant parfois près de 10.000 personnes) et d'usines de mécanique des organes majeurs (moteurs, ...) alors que les établissements de moins de 500 salariés (Taille 2 et 3) relèvent davantage

d'établissements d'équipementiers et accessoiristes, encore que nombre d'établissements d'équipementiers (Faurecia, Cooper, ...) dépassent les 500 salariés .

Typologie des points compromis des établissements de l'industrie automobile

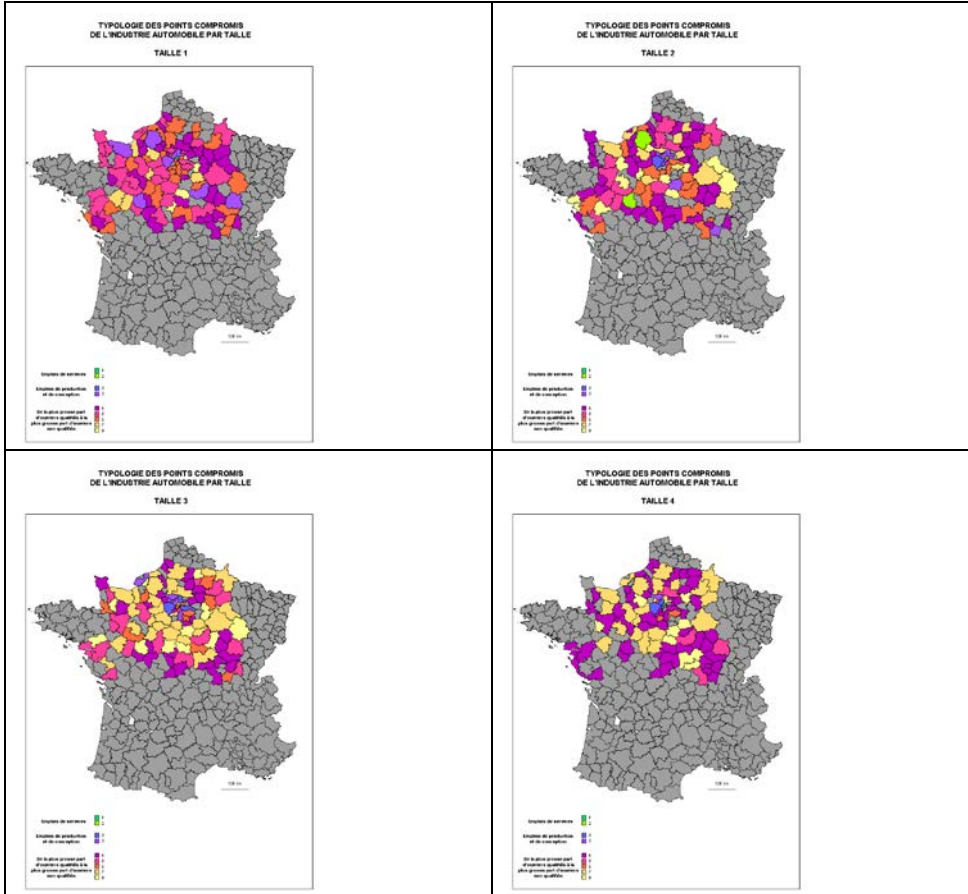
La typologie des points compromis ci-après dévoile :

- une forte dominante (de 20 à 49 salariés) d'emplois d'ouvriers qualifiés et d'emplois de cadres (conception) pour les établissements de taille 1 (PME de la carrosserie, de la mécanique de sous-traitance de rang 2 ou plus,)
- quelques zones d'emploi à dominante d'emplois de services pour les établissements de taille 2
- des zones d'emplois à dominante en emplois de cadres (conception et production) en IDF pour les tailles 2, 3 et 4,
- une dominante de zones d'emplois à dominante d'ouvriers qualifiés plutôt que d'ouvriers non qualifiés sur le bassin parisien (hors IDF) pour les tailles 2, 3 et 4
- un niveau de classification de l'industrie automobile supérieure à celle des IAA.

Là encore, de nouveaux types d'A.I et d'A.O., sous contrainte de l'E.I., parcourent le secteur de l'industrie automobile, mais leur évolution

- d'une part s'inscrit en dynamique, ce que l'analyse des points compromis n'autorise toujours pas,
- d'autre part ne prend sens qu'au sein de l'Ensemble Industriel auquel l'industrie automobile appartient selon les zones d'emploi.

Typologie des points compromis de l'industrie automobile par taille



Trajectoires d'emploi des établissements de plus de 500 salariés (taille 4)

L'industrie automobile sur le cœur de métier de l'ingénierie, de l'assemblage-carrosserie et de la mécanique des organes majeurs serait passée globalement d'une industrie de cols bleus à une industrie de cols blancs dans les années 80-90, avec une mutation réussie (automatisation, informatisation, polyvalence, ...) selon les directions d'entreprises du secteur. L'évolution des trajectoires des bassins d'emplois peut donc paraître surprenante, à l'encontre des représentations de requalification données par la profession tout en prenant la précaution de souligner

- que classification et qualification sont deux notions distinctes qui ne se recoupent pas forcément,
- que la déclassification des années 96-98 doit s'interpréter à l'aune de la carte des points compromis sur la période 1984-98 qui traduit la mutation de l'industrie automobile.

Les raisons de la déclassification apparente des trajectoires des bassins d'emplois dans les années 96-98 selon les cartes ci-après sont :

- l'externalisation de certaines fonctions (gardiennage, nettoyage, restauration, ...) dans les années 90, fonctions qui relevaient de la classification de l'industrie automobile, et qui, externalisées et relevant alors d'autres conventions, affectent l'évolution des classifications pour les populations restantes ;
- le regroupement des fonctions d'ingénierie et d'études (prototypes), hier plus ou moins délocalisées au sein des établissements industriels, et fonctions regroupée depuis 96-97 sur des sites de recherche et développement, par exemple le site de Guyancourt (plus de 10.000 salariés) pour Renault ;
- l'externalisation de certaines fonctions d'études non stratégiques confiée à des sous-traitants ;
- la mise en place de P.I.F. (Parc Industriel Fournisseur) ou Z.I.F. (Zone Industrielle Fournisseur), où les fournisseurs de premier rang sont rassemblés autour des usines d'assemblage et alimentent en temps réel (zéro stock) les chaînes d'assemblage, les classifications fournisseurs étant plus basses que celles de la carrosserie-assemblage ;
- la filialisation de certaines usines de mécanique, par exemple Le Mans, où les opérations de joint-venture avec des opérateurs japonais conduisent là encore à des mouvements de déclassification (changements de management) ;

Commentaire [J1]: Un "s" ou pas, à entreprises ?

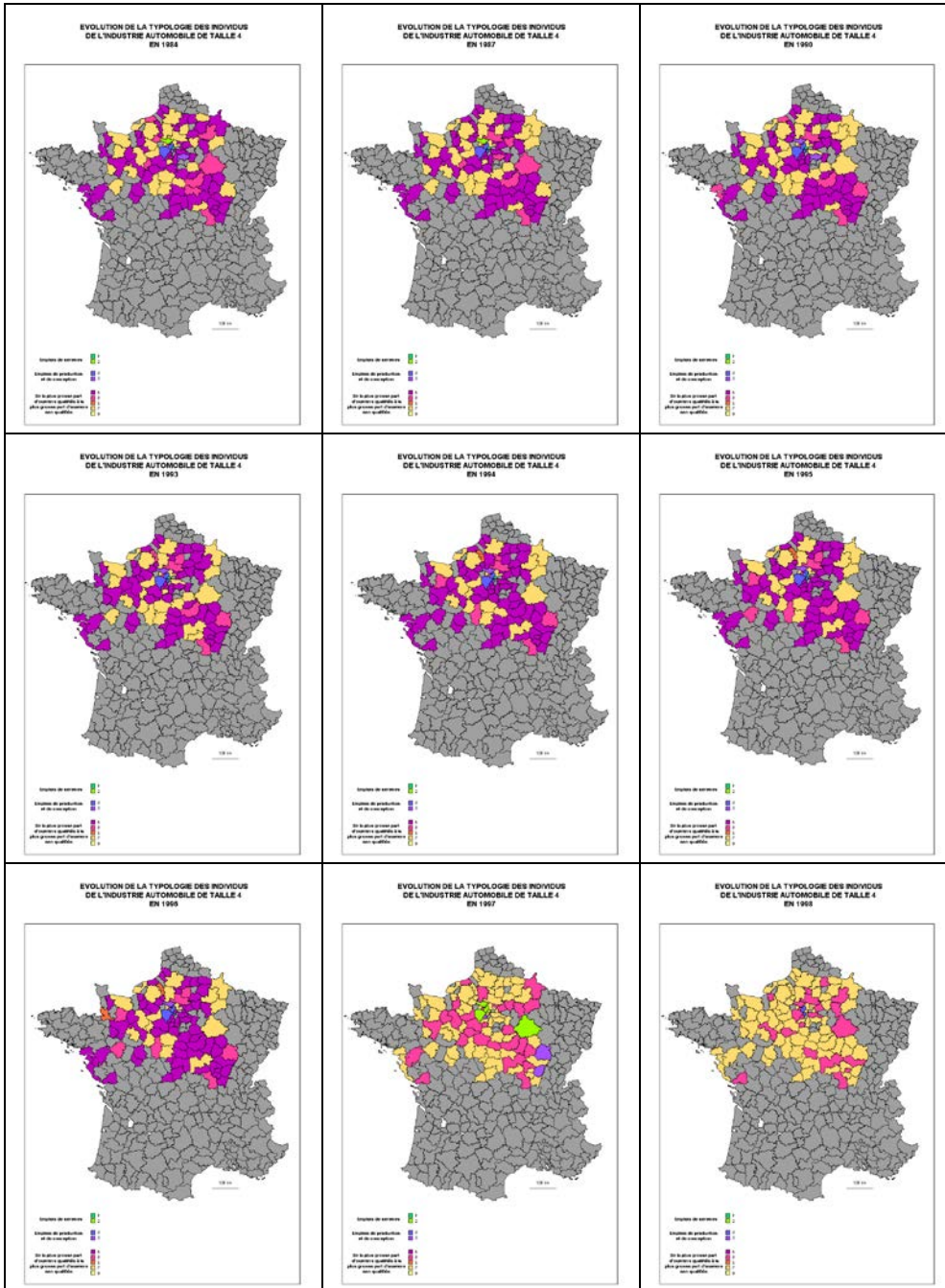
- le désengagement de l'industrie des équipementiers pour Renault, voire de la mécanique des organes majeurs, ce qui a modifié considérablement le jeu global entre constructeurs et équipementiers ;
- l'importance des plans sociaux dans la mutation cols bleus/cols blancs de l'industrie automobile qui ont eu plusieurs effets pervers, avec soit l'impossibilité de recruter en CDI suite aux plans sociaux avec un recours massif à un emploi *d'intérimaires* (relevant d'autres classifications, généralement plus basses), soit des recrutements de jeunes à classification plus basse (ce qui ne signifie pas que la qualification était plus faible, bien au contraire) ;
- la mise en place d'unités élémentaires de travail (UET), effaçant, écrasant la hiérarchie intermédiaire de la maîtrise et redéployant les compétences sur les conducteurs de lignes, les opérateurs ;
- les fermetures de sites (avec par exemple Creil, Boulogne-Billancourt), ou leur forte chute d'activité,

En tant que constructeur, Renault, davantage impliqué dans le Bassin Parisien que son concurrent PSA (toutes proportions gardées), mène une politique de désengagement vis-à-vis des équipementiers, de la mécanique, de la fonderie, plus active que ce dernier, ce qui affecte davantage les mouvements des trajectoires d'emploi de l'industrie automobile du Bassin Parisien. Cette perte de relation avec les équipementiers et la mécanique des organes majeurs représente pour certains analystes un risque de pertes potentielles de compétences sur le cœur de métier quant à la maîtrise du processus global d'innovation¹⁵. Dans le coût industriel de la voiture, seulement 20% relèverait dès lors de l'apport de valeur ajoutée par le constructeur.

Les caractéristiques du secteur de l'industrie automobile et de son évolution se retrouvent globalement dans les autres secteurs qui composent cet Ensemble Industriel.

¹⁵ Cf. Yannick Lung, *Lettre du Gerpisa*, n° 147, décembre 2000

Dynamique des trajectoires d'emploi : L'industrie automobile, taille 4



Conclusion sur l'Ensemble Industriel de la Mécanique

L'Ensemble Industriel de la mécanique et de l'industrie automobile fait jouer un type d'A.I.-A.O, qui répond certes aux exigences financières des groupes pour rémunérer leurs actionnaires et préserver le cours de l'action, mais qui s'appuie sur un A.O. visant davantage à renouveler, reproduire les ressources communes des bassins d'emploi, même si les tentations à l'épuisement existent. Les dynamiques de l'A.O. paraissent s'appuyer ici sur la gestion de ressources communes de compétences (Penrose), sur la coopération (Richardson), et sur les externalités disponibles.

6. Conclusion générale

Les deux Ensembles Industriels des Industries agroalimentaires et de l'Industrie Mécanique et Automobile, avec les industries qui les composent, contrastent fortement quant aux formes d'emploi sollicitées,

- l'un renvoyant à un travail d'exécution avec une organisation du travail qui relève davantage encore du fordisme que de formes plus avancées même si celles-ci font leur apparition avec des effets pervers ici jouant à la déclassification,
- l'autre s'appuyant sur un travail de conception même si l'importance du travail d'exécution demeure très forte, et recourant à des formes d'organisation du travail liées aux nouvelles technologies même si des mouvements de déclassification peuvent à certains moments affecter certaines industries.

L'Ensemble Industriel des Industries agroalimentaires regroupe des industries vieillissantes - le développement technologique ne touchant essentiellement que le conditionnement par exemple -, à forte utilisation de main d'exécution peu qualifiée, autorisant leur déclassification de fait dans l'attente de la délocalisation partielle de ces industries (Europe de l'Est par exemple). L'Ensemble Industriel de l'Industrie Mécanique et de l'Automobile s'appuie sur des évolutions technologiques fortes impliquant le recours à une main d'œuvre plus qualifiée, et quant au travail de conception et quant au travail d'exécution.

Le cheminement commun des industries au sein de ces Ensembles Industriels et par zone d'emploi est assez remarquable quant à leur inscription dans des évolutions typées, exprimant et la force d'attraction des territoires (ressources en compétences, externalités, ...) et l'impact des grands groupes

Commentaire [P2]:

Commentaire [J3]: Dans ce qui précède, nous disions Ensemble Industriel de l'agroalimentaire et Ensemble Industriel de la construction mécanique : même si la dénomination n'est pas géniale, il y peut-être malvenu de changer dans le cours d'un même article. Mais je te promets que nous reverrons ça très prochainement !

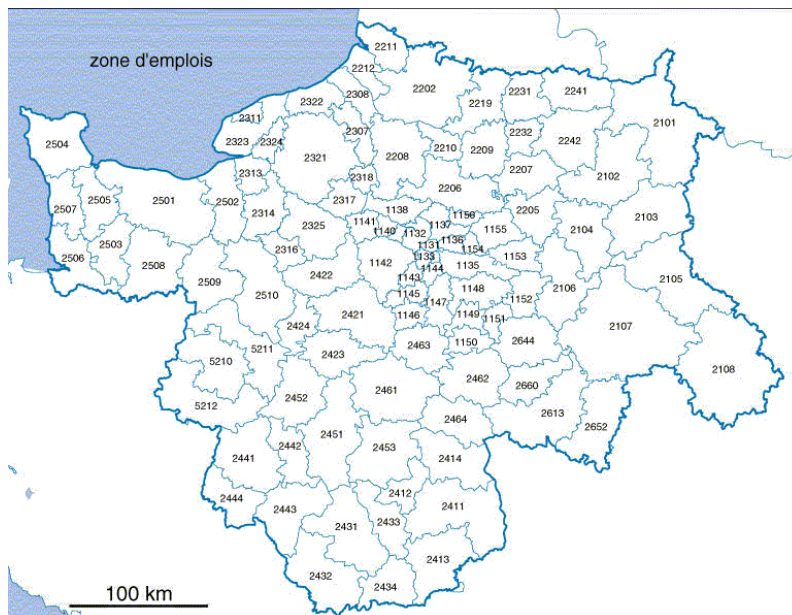
quant à la gestion de ces ressources et l'usage des externalités pour leurs établissements et entreprises localisés dans les zones d'emploi.

Se pointent dès lors des comportements des groupes (arrangement institutionnel et arrangement organisationnel) différents selon leur appartenance à tel ou tel Ensemble Industriel quant à leur inscription dans les zones d'emploi :

- une gestion plus active des ressources (compétences, qualifications, ...) par l'Ensemble Industriel de l'Industrie Mécanique et de l'Automobile, en raison des modes de coordination dynamiques (coopération, réseau, sous-traitance, économie contractuelle...) des industries au sein de cet Ensemble Industriel,
- une gestion passive des ressources (compétences, qualifications, ...) par l'Ensemble Industriel des Industries agroalimentaires, en raison de modes de coordination traditionnels gagés sur un certain épuisement des ressources.

7. Annexes

Annexe 1 : Localisation des zones d'emploi (huit régions, périmètre MIIAT-BP)



Annexe 2: Caractérisation des Ensembles Industriels

Codes	Secteurs	Ensembles Industriels						
		1	2	3	4	5	6	7
A0	Pêche						4	
B0	Industries agricoles et alimentaires				9	9	2	
C1	Habillement, cuir					6	1	
C2	Edition, imprimerie, reproduction	10						10
C3	Pharmacie, parfumerie, entretien							
C4	Industries des équipements du foyer		9		10	8	3	
D0	Industrie automobile			2				
E1	Construction navale, aéronautique et ferroviaire			3				
E2	Industries des équipements mécaniques			5	4	2	9	
E3	Industries des équipements électriques et électroniques	8						
F1	Industries des produits minéraux				12	4	11	
F2	Industrie du textile					3	7	
F3	Industries du bois et du papier		2		3	7	5	
F4	Chimie, caoutchouc, plastiques			6	1	5	6	
F5	Métallurgie et transformation des métaux				8	1	8	
F6	Industries des composants électriques et électroniques		8		6			
G1	Production de combustibles et de carburants			1				
G2	Eau, gaz, électricité							
H0	Construction		5	4	7			
J1	Commerce et réparation automobile		3		2			
J2	Commerce de gros		6					
J3	Commerce de détail, réparations		1		11			
K0	Transports				5			1
L0	Activités financières	1						
M0	Activités immobilières	7						
N1	Postes et télécommunications	3						3
N2	Conseils et assistances	2						
N3	Services opérationnels	6						
N4	Recherche et développement	9						
P1	Hôtels et restaurants	5						2
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives							
P3	Services personnels							
Q1	Éducation		7					
Q2	Santé, action sociale		4					
R1	Administration publique							
R2	Activités associatives	4						

Annexe 3: Profils fonctionnels des Ensembles Industriels

Classes	Qualifications d'emploi tertiaires	Qualifications d'emploi de conception	Qualifications d'emploi d'exécution
1			
3			
2			
6			
5			
9			
4			
7			
8			

8. Bibliographie

AOKI M., (1986), « Horizontal vs Vertical Information Structure of the Firm » vol. 76, *American Economic Review*, pp. 971-983.

AOKI M., (1988), *Information, Incentives and Bargaining structure in the Japanese economy*, Cambridge University Press, Cambridge and New York.

AOKI M., (1990), « Toward an Economic Model of the Japanese Firm » vol. 28, *Journal of Economic Literature*, pp. 1-27.

ARENA R. et alii, " Traité d'Economie Industrielle, Paris, Economica, 1988

AZAÏS CH. (1999), "Temps, travail et territoire", RERU n°4, 1999.

COASE R., (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, Vol. 4, pp. 386-405.

CATIN M. (1985), *Effets externes - Marché et systèmes de décision collective*, Paris, Cujas.

COLLETIS g., GILLY j.P., PECQUEUR B. & alii, (1997), *Firmes et territoires : entre nomadisme et ancrage*, Espaces et Société.

CORIAT B., WEINSTEIN O., (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, LGF, Le Livre de Poche, Paris.

BOLTON P., DEWATRIPONT M., (1994), « The Firm as a Communication Network », *Quarterly Journal of Economics* vol. 109, n°4, 809-839.

GIRARD J.L., (1997), "Travail et économie marchande, une approche intégrée de l'urbain et du territoire", *Innovations*, n°7, 1998-1.

GIRARD J.L., (2001), *Construction urbaine et territoriale : les apports d'une lecture de la théorie des actifs appliquée au travail*, in AZAÏS Ch. CORSANI A., DIEUAIDE P. (dir.) (2001), *Vers un capitalisme cognitif. Entre mutations du travail et territoires*, L'Harmattan, Paris.

GIRARD J.L. & PALLOIX Ch. (2002a), " *A l'intersection de la stratégie des groupes multinationaux et de la dynamique des territoires - Arrangements institutionnels et arrangements organisationnels de l'espace français - Les cas de l'industrie automobile et des IAA (1990-2000)*", *Revue Territoires en Mutations*, 2002 (à paraître)

GIRARD J.L., PALLOIX C. (2002b), « *Evolutions des structures d'emploi des Ensembles Industriels dans le Bassin parisien (1984-1998)* », *La Documentation Française*.

GIRARD J.L., PALLOIX C., (2001), *A l'intersection de la stratégie des groupes multinationaux et de la dynamique des territoires : arrangements institutionnels et arrangements organisationnels de l'espace français (1984-2001)*, Communication au Colloque International de Marrakech, 30 novembre-1^{er} décembre, 45 pages.

GROSSMAN S., HART O., (1986), « The Costs and Benefits of Ownership: A Theory of Vertical and Lateral Integration », *Journal of Political Economy*, Vol. 94, pp. 691-719.

GROSSMAN S., HART O., (1987), « Vertical Integration and the Distribution of Property Rights », in RAZIN A. and SADKA E. eds, pp. 505-547.

HART O., MOORE J., (1999), « Foundations of Incomplete Contracts », *Review of Economic Studies*, 66:115-138.

KICHOU L., (2001), *Institutions et Organisations : réformes économiques et processus de privatisation en Algérie - 1990-2001*, thèse de doctorat, Université de Picardie.

KICHOU L. PALLOIX C., (2000), *La firme algérienne sous double gouvernance, nationale et internationale*, Ghardaia, Colloque International, 21-25 janvier 2000, à paraître.

KICHOU L. et PALLOIX C., (2001), « Institutional economics of the world groups of the agro-food industry in this beginning of the twenty-first century », Colloque : *Third International Workshop on Institutional Economics*, 4-7 September, University of Hertfordshire, UK.

KICHOU L. et PALLOIX C., (2002), « Economie institutionnelle des groupes multinationaux de l'agroalimentaire en ce début de XXI^{ème} siècle », 29 pages, *Economie Appliquée*, à paraître.

KICHOU L., RIZOPOULOS Y., (2000), « Une approche organisationnelle du changement institutionnel », Colloque *Organisations et Institutions - Règles, Coordination et Evolution -*, organisé par le CRIISEA (Université de Picardie) et le GERME (Université de Paris 7), Mai.

KICHOU L. RIZOPOULOS Y., (2001) : « L'innovation institutionnelle en tant que processus d'interactions organisationnelles », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 97, 4^{ème} trimestre.

LAVIT C. (1988), *Analyse conjointe de tableaux quantitatifs*, Paris, Masson.

LONGUET S., (1998a), « Lachman et Hayek : deux conceptions de la dimension institutionnelle chez les autrichiens », Journée d'études *Institutions et Organisations*, E.R.S.I, UPJV, Amiens.

LONGUET S., (1998b), *Hayek et l'école autrichienne*, Paris, Nathan, 192 pages.

MOULIER-BOUTANG Y. (2001), *La troisième transition du capitalisme : exode du travail productif et externalités*, in AZAÏS Ch. CORSANI A., DIEUAIDE P. (dir.) (2001), *Vers un capitalisme cognitif. Entre mutations du travail et territoires*, L'Harmattan, Paris.

PALLOIX C., (2000), « Les ouvertures de l'institutionnalisme - Apports et Limites », Amiens, Colloque International d'Amiens « *Institutions & Organisations* », 25-26 mai 2000, à paraître dans *Economie et Institutions*.

PALLOIX C. (1997), *Éléments pour une théorie hétérodoxe de l'économie industrielle*, dans C.PALLOIX & Y.RIZOPOULOS (1997), pp.55-74

PALLOIX C. & RIZOPOULOS Y. (1997), *Firmes et Economie Industrielle*, L'Harmattan

PALLOIX C. (1977), *Procès de production et crise du capitalisme*, Maspéro-P.U.G., Interventions en Economie Politique

PENROSE E. T., (1959), [1995], *The Theory of the Growth of the Firm*, 3rd ed., Oxford, Oxford University Press.

SASSEN S. (1996), *La ville globale*, Paris, Descartes et Cie.

SCITOVSKY T. (1954), *Two Concepts of External Economies*, Journal of Political Economy, avril 1954.

WILLIAMSON O.E., (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, New York : Free Press.